Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/09/2025 - 14411 - 2016 B 00344 - 818 349 045 - ABC

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

25S14411

Désignation de l'entreprise : SARL ABC — 16 R DU SAUVOY — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 77165 SAINT SOUPPLETS

SIRET : 8 1 8 3 4 9 0 4 5 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	81 800	030	9 858	71 941	366
	Immobilisations financières* (1)	040	2 016	042		2 016	4 516
	Total I (5)	044	**83 815**	048	**9 858**	**73 957**	**4 882**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	563 020	070		563 020	618 803
	Créances (2) — Autres * (3)	072	77 923	074		77 923	35 793
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	366 294	086		366 294	239 511
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**1 007 237**	098		**1 007 237**	**894 107**
	Total général (I + II)	110	**1 091 053**	112	**9 858**	**1 081 194**	**898 989**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	300	300
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
Report à nouveau	134	429 817	355 545
Résultat de l'exercice	136	**74 905**	**74 272**
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	**508 021**	**433 117**
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	457 695	289 818
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	103 092	100 650
Comptes courants d'associés	173	1 431	946
Autres dettes	175	10 955	74 458
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	**573 173**	**465 873**
Total général (I + II + III)	180	**1 081 194**	**898 989**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 016	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	75 438
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONFORME A L'ORIGINAL

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SARL ABC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209 / 210		
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215 / 214		
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217 / 218	1 073 112	1 153 046
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	8 672	4 356
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**1 081 784**	**1 157 402**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	20 980	20 379
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 4 118 - immobilier :)	242	600 429	657 306
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	8 218	5 360
	Rémunérations du personnel *	250	232 450	245 720
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	120 897	133 743
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI 255)	254	3 876	500
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262	173	644
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**987 023**	**1 063 651**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**94 762**	**93 751**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	300	416	291
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	19 441	19 188
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**74 905**	**74 272**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**74 905**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	19 441	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	416	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181			
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**94 762**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**94 762**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

CONFORME A L'ORIGINAL

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULE

Pour situer l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, je vous donne ci-dessous, sous forme d'un tableau comparatif, les chiffres réalisés par notre société, savoir :

	2024	2023
Produits hors taxes.....	1 073 112	1 153 046
Autres produits.....	8 672	4 356
Subventions d'exploitation		
Reprises provisions et transfert de charges.....		
Total des produits.....	**1 081 784**	**1 157 402**
Total des charges d'exploitation..	**987 023**	**1 063 651**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	94 762	93 751
RÉSULTAT FINANCIER.....		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(416)	(291)
Impôts sur les bénéfices	19 188	19 188
Résultat net de l'exercice.....	**74 905**	**74 272**

3 - ÉVÉNEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

Aucun événement significatif ne mérite d'être signalé au titre de cet exercice, ni depuis sa clôture.

4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

La société poursuivra ses efforts pour maintenir son niveau d'activité actuel pour L'exercice 2025.

A B C
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 16 Rue du Sauvoy- 77165 SAINT SOUPPLETS
R.C.S. MEAUX 818 349 045

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts de notre société, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2024,**
ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis ce jour à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition, au siège social.

1 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur.

Les états financiers ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

.../...

S.A.R.L. ABC

5 - DIVERS

La société n'exerce aucune activité significative de recherche et de développement.

Notre société ne détient aucun titre de participation ressortissant au domaine des filiales et des participation au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code du Commerce.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

Au cours de cette Assemblée, il vous appartiendra d'approuver les comptes et de donner, s'il y a lieu, quitus à la gérance.

6 - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat net comptable **bénéficiaire de 74 905 euros** que je vous propose d'affecter de la façon suivante :

- **Autres réserves..... 74 905 euros.**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous propose de ne pas distribuer de dividende sur l'exercice 2024.

Je suis à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

LE GÉRANT

Abdelkarim BENAZZOUZ

A B C
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000, euros
Siège social : 16 Rue du Sauvoy- 77165 SAINT SOUPPLETS
R.C.S. MEAUX 818 349 045

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.223-13 DU CODE DU COMMERCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la **convention visée audit article** qui s'est poursuivie au cours de cet exercice :

*** La société a versé en 2024, une rémunération annuelle nette de 67 603 € au titre de fonction technique à Monsieur Abdelkarim BENAZZOUZ**

Je vous demande d'en prendre acte.

Le gérant

Abdelkarim BENAZZOUZ



A B C
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 16 Rue du Sauvoy- 77165 SAINT SOUPPLETS
R.C.S. MEAUX 818 349 045

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente juin,
A dix heures,

les associés de la Société à Responsabilité Limitée, **"ABC"**, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*** Monsieur Abdelkarim BENAZZOUZ, propriétaire de..... 500 parts sociales,**
*** Madame Abdennadir KHEYAR , propriétaire de..... 500 parts sociales,**

Total 1000 parts sociales,

représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Abdelkarim BENAZZOUZ,** Gérant de la société.

Monsieur le président constate que les associés, présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble les **1000 parts sociales** composant l'intégralité du capital social, et, qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur le président dépose et met à la disposition de l'Assemblée :

- les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024,**

- le rapport de gestion de la gérance,

- le rapport spécial de la gérance,

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'**ORDRE DU JOUR** suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de l'exercice 2024,

- approbation des comptes, du rapport de gestion,

- affectation des résultats de l'exercice,

- quitus à la gérance et rémunération éventuelle,

- questions diverses.

Lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée donne acte à la gérance de ce que la communication des comptes sociaux et des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur a bien été respectée et, notamment la mise à la disposition des associés desdits documents pendant les quinze jours qui précèdent l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des documents présentés à l'Assemblée
- Affectation des résultats - dividendes

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de **l'exercice 2024**, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable **bénéficiaire de 74 905 euros.**

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Autres rèserves.....	**74 905 euros**
Total.....	**74 905 euros.**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, et sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide de ne pas **procéder à une distribution de dividendes pour cet exercice.**

Aucune distribution de dividendes sur les exercices antérieurs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION - conventions "Article 223-13 du Code du Commerce"

En application des dispositions de l'article L.223-13 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, **approuve purement et simplement la convention visée audit article** au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à la gérance pour sa mission au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée rappelle que les fonctions du Gérant, Monsieur Abdelkarim BENAZZOUZ, ne sont pas rémunérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

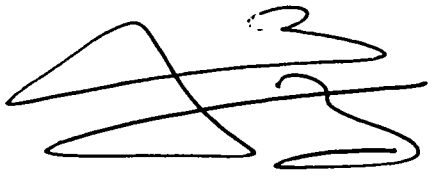
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes en vue d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les trois associés.

Monsieur Abdelkarim BENAZZOUZ



Monsieur Abdennadir KHEYAR

